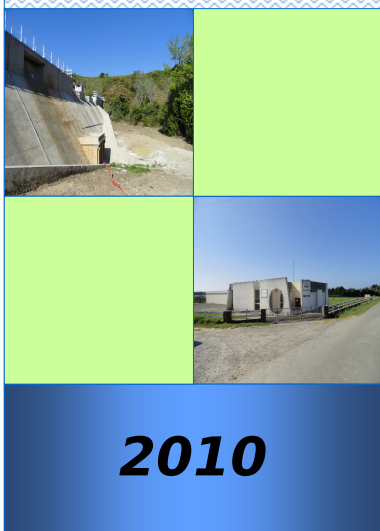




Communauté de communes de BELLE ILE EN MER



RAPPORT ANNUEL

sur la qualité et le prix du service de l'eau



Guy CAVALEC
AIC CONSEIL
10 JUIN 2011



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
Organisation administrative du service	3
Conditions d'exploitation du service.....	3
Prestations assurées dans le cadre du service	3
Ressource en eau	4
Production annuelle.....	6
La distribution	8
La Consommation.....	9
TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE	11
Fixation des tarifs en vigueur	11
Prix du service de l'eau potable	11
Recettes d'exploitation.....	12
INDICATEURS DE PERFORMANCE	13
Indicateurs descriptifs du service	13
Indicateurs de performance	13
Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution	14
Performance du réseau	14
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
Travaux engagés en cours de l'exercice	16
Etat de la dette.....	16
Amortissements réalisés	16
Prévisions des projets pour l'année 2011	16



PREAMBULE

Depuis la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73, les responsables des collectivités territoriales sont amenés à produire un rapport sur le fonctionnement du service traitant de la qualité du service et de l'évolution du prix dudit service.

L'annexe 2 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu du rapport qui comporte :

- Les indicateurs techniques tels que prévus à l'article 16 du décret n°94-469 du 3 juin 1994

- Les indicateurs financiers traitant :
 - ▷ du prix de l'eau
 - ▷ des recettes d'exploitation
 - ▷ des primes perçues
 - ▷ de la dette du service.

Ce décret a été complété par une circulaire portant sur la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

Ce décret fixe des indicateurs de performance et les éléments à fournir aux usagers.

La Communauté de communes de BELLE ILE EN MER assure la compétence du service de l'alimentation en eau potable, et c'est à ce titre, que le présent rapport est établi par le Président de la Communauté de Communes.

Les indicateurs de performance prévus par l'arrêté du 2 mai 2007 seront repris dans un chapitre du présent rapport.

* * *

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté de communes de BELLE-ILE-EN-MER regroupe les communes de BANGOR - LE PALAIS - LOCMARIA - SAUZON.

Le siège social de la Communauté de communes est sis 42 avenue Carnot 56 360 - LE PALAIS.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage.

Le délégataire du service public est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat d'une durée de 15 ans prendra fin le 31 décembre 2021.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées au Délégataire sont les suivantes :

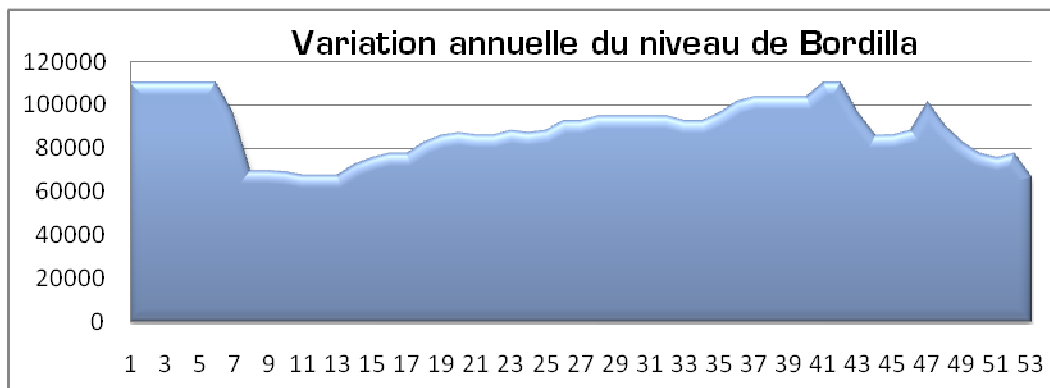
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances Clients
Mise en service	des nouveaux branchements et assistance à l'intégration dans le patrimoine communautaire des installations nouvelles et privées.
Entretien	Ensemble des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques des stations de production et de surpression ; des barrages, du génie civil, des clôtures et des compteurs
Renouvellement	Canalisation de collecte pour des longueurs inférieures à 6 m, équipements hydrauliques électromécaniques et électriques, des clôtures,
Prescriptions particulières	Maintenance des réservoirs et surveillance des retenues d'eau

La Collectivité prend en charge le renouvellement et le renforcement des conduites.

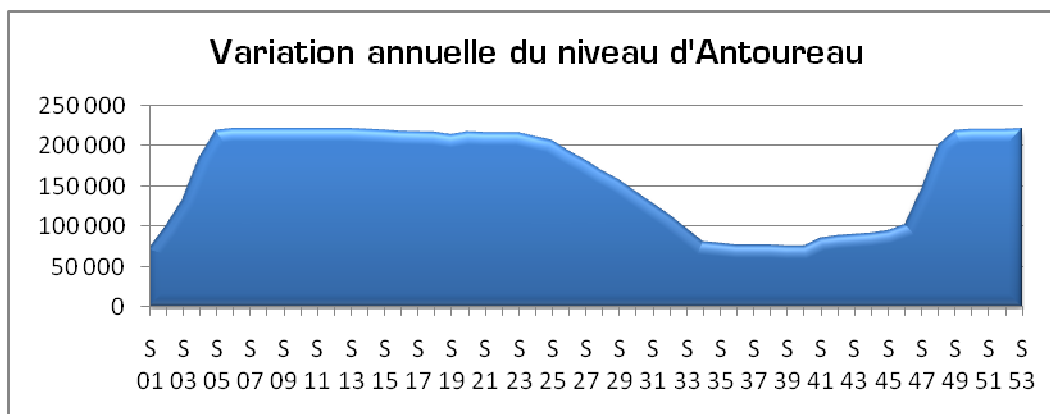
RESSOURCE EN EAU

La ressource est assurée par :

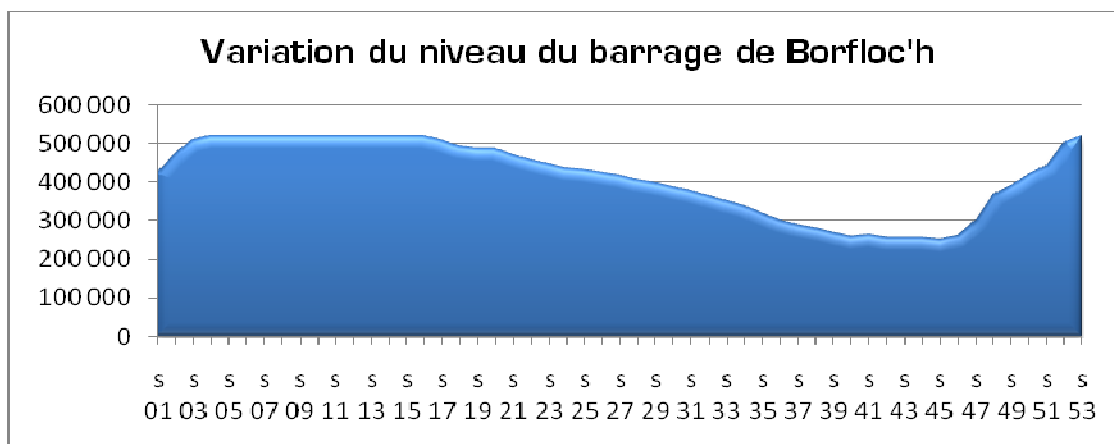
- trois barrages
 - ▶ Bordilla : 110 000 m³



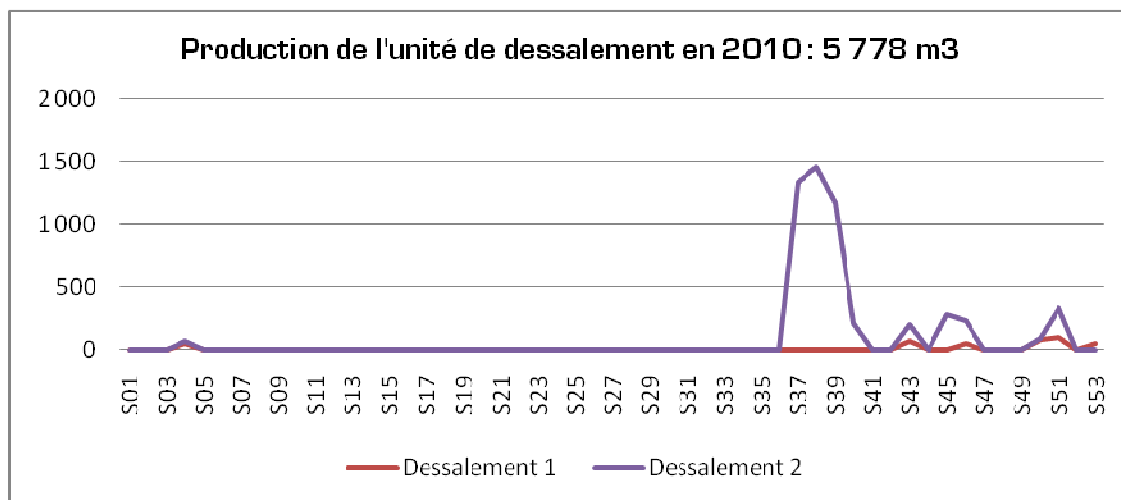
- ▶ Antoureau : 220 000 m³



- ▶ Borfloc'h : 520 000 m³



- Une unité de dessalement d'eau de mer installée au Grand Sable
 Cette année la production était liée à l'entretien des installations.



L'unité de production est un secours en cas de manque d'eau. Un seuil critique de niveau du barrage de Borfloc'h (400 000 m³) permet à l'exploitant la mise en route de l'installation.

Au vu du diagramme de production ci-dessus, l'unité de dessalement a fonctionné uniquement pour l'application des consignes de maintenance, quant à l'unité n° 2, le fonctionnement a permis de mettre en service la conduite d'aspiration en mer et d'en assurer le curage.

- Des stations de pompage disposées dans des vallons :
 - ▷ la station du Coléty [Locmaria] :
pompage d'eau brute installé en 2005, débit : 120 m³/h
 - ▷ la station des Grands Sables [Locmaria] :
pompage d'eau brute installé en 2004, débit 95 m³/h.
 - ▷ la station de Port-York [Le Palais] :
pompage d'eau brute installé en 2003, débit 100 m³/h.
 - ▷ la station de Port-Gwen [Le Palais] :
pompage d'eau brute installé en 2005, débit : 48 m³/h.
 - ▷ la station de prise d'eau brute de Bordustard [Le Palais] :
installée en 2005, débit : 40 m³/h.
 - ▷ la station de prise d'eau brute de Locqueltas [Sauzon] :
installée en 2005, débit : 60 m³/h.

Situation administrative de la ressource (source SDE)

Le prélèvement d'eau par une collectivité dans un cours d'eau non domanial doit être déclaré d'utilité publique :

« La dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public, est autorisée par un acte déclarant d'utilité publique les travaux. » (Article L215-13 du code de l'environnement, ex article 113 du code rural).

Pour Borfloc'h, l'arrêté de DUP du 17 juillet 1992 porte sur les travaux de construction du barrage et la dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial. Un arrêté portant règlement d'eau a été signé le 7 août 1992 et autorise un prélèvement maximal de 300m³/h. Cette autorisation vaut donc autorisation au titre du code de l'environnement.

Pour Antoureau (DUP du 12 mars 1965) et Bordilla (DUP du 29 janvier 1953), les arrêtés portent sur les travaux à réaliser en vue de l'alimentation en eau potable (expropriations, barrages, usine, réseaux, réservoirs).

Pour Bordilla, l'arrêté de DUP du 29 janvier 1953, autorise un prélèvement de 11,75 l/s et 1 015 m³/jour maximum.

Pour Antoureau, l'arrêté de DUP du 12 mars 1965 n'explicite pas d'autorisation de prélèvement.

Les retenues de Bordilla, Antoureau, Borfloc'h et les prises d'eau des Grands Sables, de Port-York et du Coléty bénéficient de périmètres de protection (DUP du 2 juillet 2002).

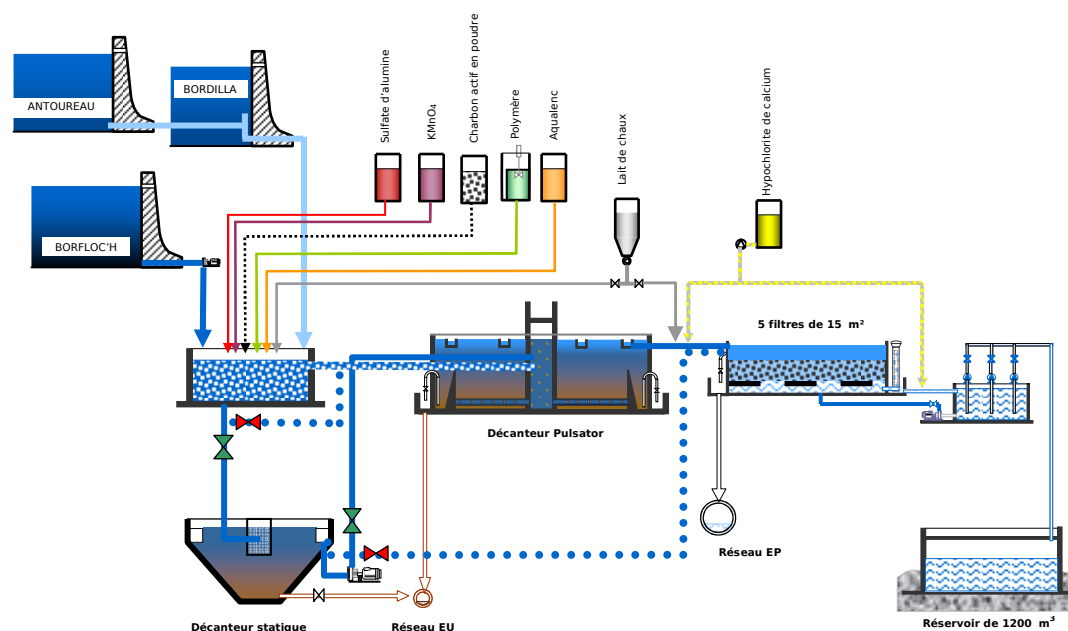
Les prises d'eau de Port-Guen, Bordustart et Loqueltas ne sont pas protégées par des périmètres de protection.

La régularisation des autorisations administratives de ces prises d'eau sera réalisée en même temps que le dossier de la nouvelle usine d'eau.

PRODUCTION ANNUELLE

La production d'eau potable est assurée par l'usine de Bordilla d'une capacité nominale de 100 m³/h et en pointe de 200 m³/h soit 4000 m³ sur 20 heures de fonctionnement.

Le schéma de fonctionnement de l'usine est reproduit ci-dessous.

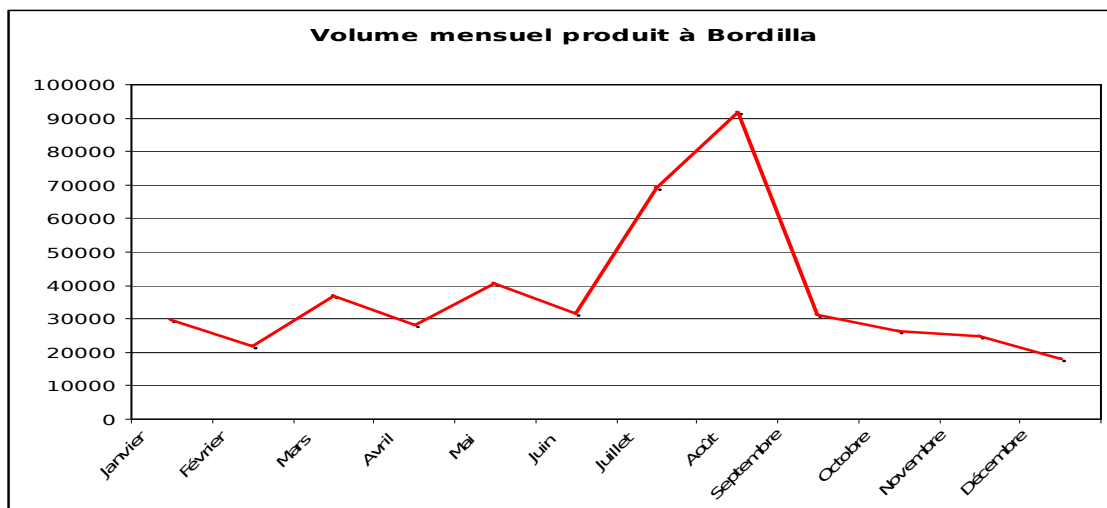


Usine de Bordilla Fonctionnement Hors saison

La filière de traitement a désormais 2 fonctionnements différents :

- 100 m³/h :
 - ▷ La décantation s'effectue en mettant deux décanteurs en série. Le premier servant à la coagulation/floculation et le deuxième permettant la mise en œuvre du Charbon en Poudre (CAP). L'eau ainsi clarifiée est collectée et répartie sur 5 filtres à sables.
 - ▷ La filière permet d'augmenter le temps de séjour de l'étape floculation et d'obtenir des résultats en COT (Carbone organique total) deux fois inférieurs aux années passées
- 200 m³/h :
 - ▷ La décantation s'effectue en mettant les deux décanteurs en parallèles. Dans cette situation chaque ouvrage sert à la fois à la coagulation/floculation et à l'utilisation de CAP pour les micropolluants, matière organique et goûts.
 - ▷ La filière permet de maintenir une qualité organoleptique convenable malgré la période haute de production

En 2010, l'usine a produit 467 655 m³ d'eau potable. Le graphe ci-dessous représente la production mensuelle de l'usine.

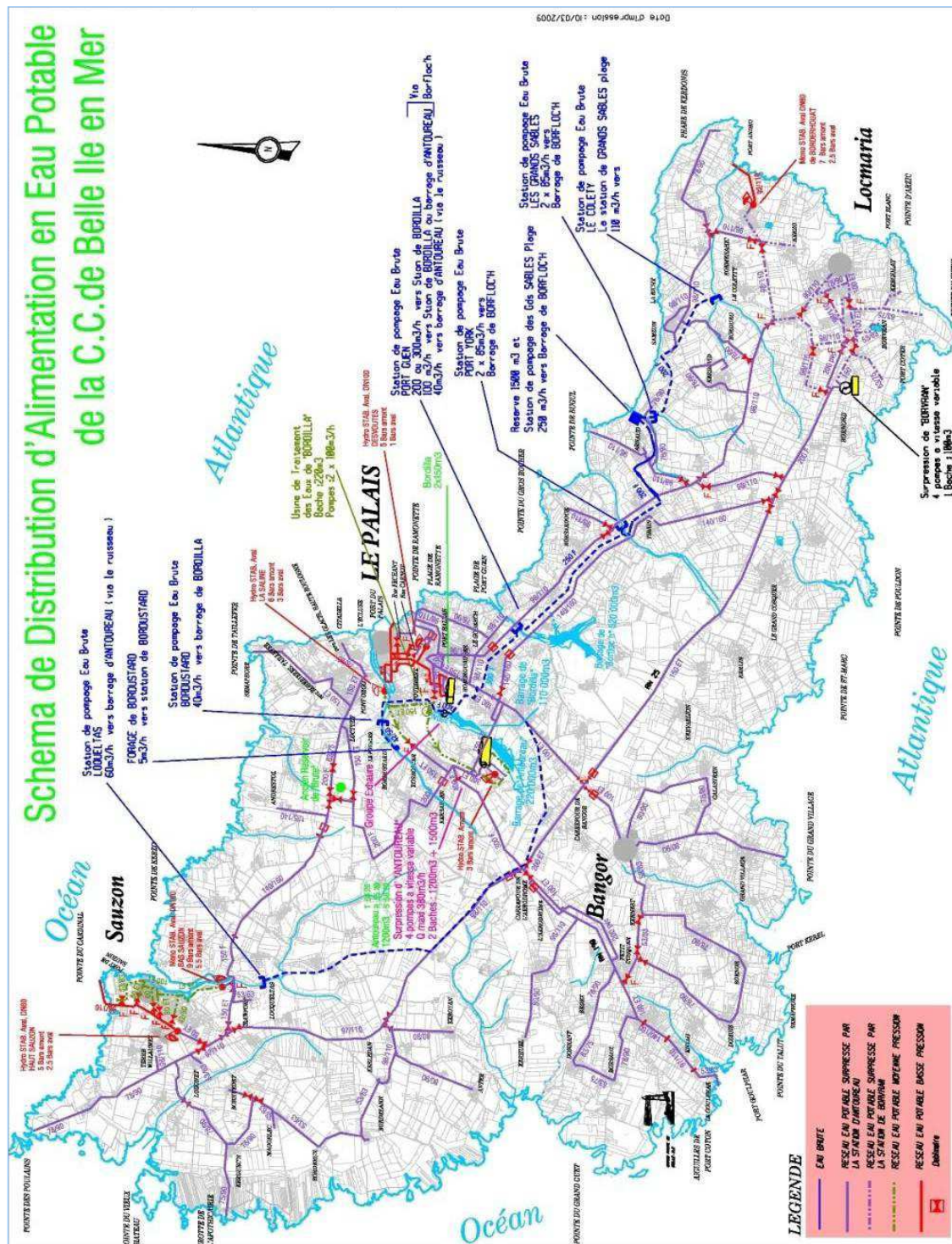


La production journalière a varié de 675 m³ /jour en période hors saison à 2 960 m³/jour au mois d'août.

L'évolution annuelle de la production est négative. On constate, suivant les chiffres fournis par le Délégué, un recul de 9,19 % de la production.

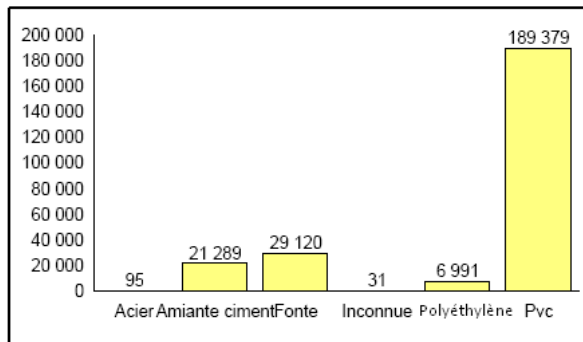
Année	2008	2009	2010
Volume Produit	492 840 m ³	495 518 m ³	467 655 m ³
Variation annuelle	+ 0.55%		- 5,62 %

LA DISTRIBUTION



La distribution est assurée par des canalisations en matériaux divers comme le montre le graphe joint.

Il faut noter que le réseau ne comporte plus de branchements en plomb.



Commune	Linéaire au 31/12/2010 (m)
BANGOR	58 884
LE PALAIS	78 375
LOCMARIA	61 642
SAUZON	48 004

Source rapport du Délégué

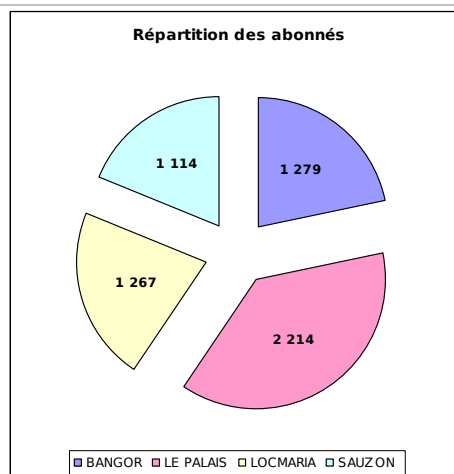
Le réseau de distribution représente 247 kilomètres de canalisations.

LA CONSOMMATION

Les abonnés

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée. (Données fournies par le Délégué)

Commune	2009	2010	Evolution N/N-1
BANGOR	1 273	1 279	+ 0,47 %
LE PALAIS	2 204	2 214	+ 0,45 %
LOCMARIA	1 260	1 267	+ 0,56 %
SAUZON	1 109	1 114	+ 0,45 %
Total de la collectivité	5 846	5 874	+ 0,48%



Volumes distribués

Les chiffres de la consommation sont extraits des données fournies par le délégataire suivant le relevé annuel des compteurs qui a lieu en juillet/août de l'année en cours.

	2008	2009	2010
BANGOR	67 167 m ³	64 741 m ³	74 448 m ³
<i>Variation</i>		- 3,62 %	+ 14.99%
LE PALAIS	212 135 m ³	201 763 m ³	205 290 m ³
<i>Variation</i>		- 4,89 %	+ 1.75%
LOCMARIA	65 802 m ³	65 068 m ³	67 546 m ³
<i>Variation</i>		- 1,12 %	+ 3.91%
SAUZON	69 223 m ³	71 634 m ³	70 630 m ³
<i>Variation</i>		+ 3,49 %	- 1.40%
TOTAL	414 327 m ³	403 206 m ³	417 914 m ³
<i>Variation</i>		- 2,69 %	+ 3.65%

En 2010, le volume distribué est revenu au niveau de 2008.

Volumes consommés par type de branchement

Communes	2010	C < 200 m ³	C > 200 m ³ C < 6000 m ³	C > 6000 m ³	Communaux
BANGOR	74 448	58 708	13 775		1 965
LE PALAIS	205 290	107 787	57 069	33 893	6 541
LOCMARIA	67 546	55 317	9 371		2 858
SAUZON	70 630	52 580	15 157		2 893
Totaux	417 914	274 392	95 372	33 893	14 257

Les consommateurs au-delà de 6 000 m³ sont au nombre de trois (3) et tous situés à LE PALAIS. Ce sont :

- ▷ L'hôpital Yves Lanco pour un volume de 12 070 m³ soit un recul de 5.56% par rapport à l'année précédente
- ▷ La SAS 3C pour un volume de 11 067 m³ soit un recul de 8.91%
- ▷ La SCI Le Goéland (la Citadelle) avec 10 756 m³ soit une augmentation de plus de 45% par rapport à 2009.

TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Chaque année l'assemblée délibérante du Syndicat départemental de l'Eau du Morbihan vote les tarifs de vente d'eaux aux usagers du service concernant la part de la Collectivité.

Les tarifs concernant la part du Délégué du service - la société SAUR - sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application au tarif de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés notamment l'agence de l'Eau Loire - Bretagne.

Le service est assujéti à la TVA au taux réduit.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

La redevance de pollution domestique

Depuis janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau. Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

On distingue trois types de redevance acquittée par les consommateurs sur le prix de l'eau :

- La redevance pour pollution domestique appliquée à la facture d'eau potable et fixée à 0.30 €/m³ pour l'année 2010.
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte appliquée à la facture de l'assainissement
- La redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau (mairie, syndicat d'eau ou distributeur) aux agences de l'eau en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel. Les services d'eau la répercutent sur la facture.

Le prix de l'eau

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- La redevance de pollution domestique

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

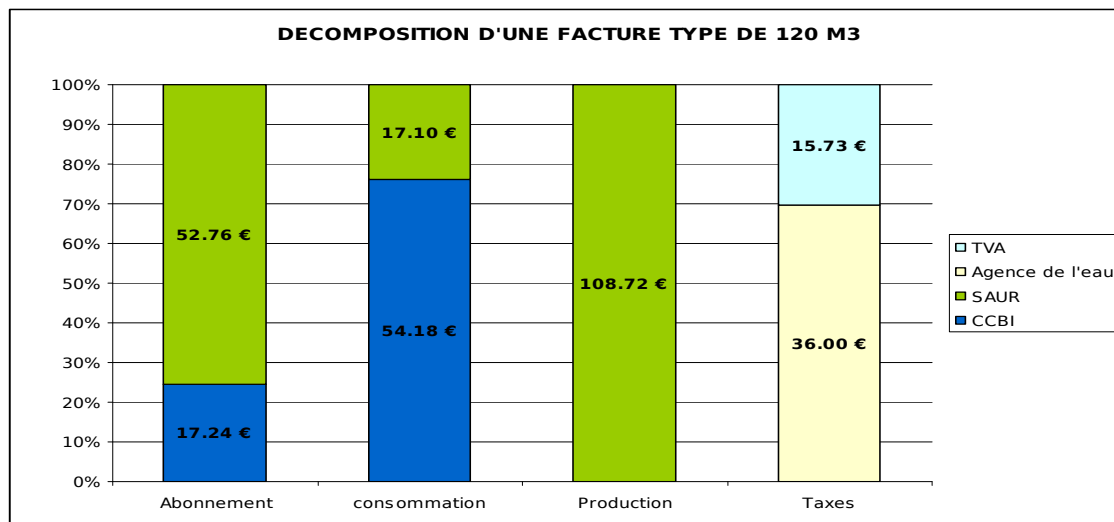
Les volumes sont relevés annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une consommation estimée

Le barème 2010 est consultable sur le site de la Communauté de communes.

Composante d'une facture usager de 120 m3

Pour une consommation de 120 m3 la facture s'établit à 301.73€ TTC.



RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la Collectivité

Recettes	2009	2010	Variation
Vente d'eau domestique	315 555,52	275 897,09	- 12,57%
<i>dont abonnements</i>	134 871,65	108 971,35	- 19,20%
<i>dont consommation</i>	178 000,96	172 058,93	
Régularisation des ventes	7 763,25	4 374,83	
TOTAL DES VENTES D'EAU	323 318,77	280 271,92	- 13,31%

L'écart des recettes est lié aux travaux d'amélioration de la qualité du traitement de l'usine de Bordilla

Recettes du délégataire

Recettes	2009	2010	Variation
Rémunération production	305 885,80	359 433,17	+ 17,50%
Vente d'eau domestique	360 860,03	366 157,13	+ 1,47%
<i>dont abonnements</i>	310 060,86	312 745,38	
<i>dont consommation</i>	50 799,17	53 411,75	
TOTAL DES VENTES D'EAU	666 745,83	725 590,30	+ 8,83%

L'augmentation des recettes du Délégataire est le fruit de l'application des clauses de révision des prix de la part « Production ». En effet le m³ d'eau produit passe de 0.789 € à 0.901 €.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « *rapport du Maire* », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le Décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Code	Indicateur	Valeur
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservi : 5 870 abonnés x 2.4	14 088
D102.0	Prix TTC du service d'eau au m ³ pour 120 m ³	2,514 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour ouvré

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Code	Indicateur	Valeur
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,92%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94.00%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (linéaire de réseaux AEP : 246,910 km)	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution (sur 470 110 m ³)	89,30%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (sur 246,910 km) (en m ³ /km/jour)	0.60
P106.3	Indice linéaire des pertes de réseaux (en m ³ /km/jour)	0,56
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
	▷ Longueur cumulée du linéaire de canalisations de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	2,420 km
	▷ Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	246,910 km

Code	Indicateur	Valeur
P109.0	Montant des abandons de créance ou de versement à un fond de solidarité du service de l'eau potable	158 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.42
P152.1	Taux de respect du délai minimal d'ouverture des branchements	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	14 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,2 %
P155.1	Taux de réclamation (51 réclamations hors facture)	8,68

SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU MISE EN DISTRIBUTION

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	36	35	97,2 %
Physico-chimique	37	35	94,6 %
Nombre total d'échantillons	39	37	94,9 %
Surveillance de l'exploitant			
Physico-chimique	38	15	39,5 %
Nombre total d'échantillons	38	15	39,5 %
TOTAL échantillons	77	52	67,5 %

Les non conformités proviennent :

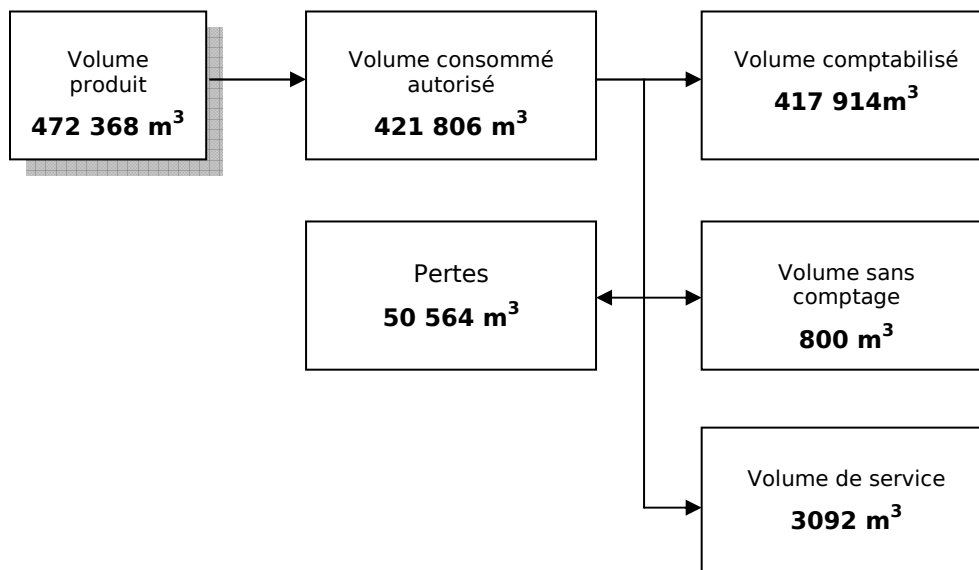
- ▷ pour l'analyse bactériologique de la présence d'entérocoques le 19/01/2010 au point d'eau du cimetière (2u/100mL pour un seuil à 0)
- ▷ pour l'analyse physico-chimique du dépassement de seuil des Trihalométhane (THM) le 19 octobre 2010. (130µg/L pour un seuil à 100µg/L).

PERFORMANCE DU RESEAU

La performance d'un réseau d'eau potable se définit par comparaison entre le volume distribué et le volume produit.

Pour effectuer cette analyse de la performance, nous avons comparé les volumes d'eau produite et distribuée pendant la période correspondant à celle de relevé des compteurs

Le synoptique joint fournit les différentes étapes du calcul.



Les volumes sans comptage - en particulier défense incendie - sont évalués par l'exploitant, De même les volumes de service correspondent aux purges, lavages de réservoirs, vidanges, etc... et sont évalués par l'exploitant.

En fonction de ces éléments les indicateurs de rendements sont :

Rendement du réseau de distribution (sur 472 368m ³)	89,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (sur 246,910 km)	0.05 m ³ /km/jour
Indice linéaire des pertes de réseaux (sur 246,910 km)	0.56 m ³ /km/jour

Nota : le contrat du Déléguataire fixe le seuil à 85%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX ENGAGES EN COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant des travaux HT	Subventions accordées	Charge de la Collectivité
Marché à bons de commande	12 454 €	néant	12 454 €
Etudes nouvelles filières	259 613 €	néant	259 613 €
Suivi barrage	109 001 €	néant	109 001 €
Total de l'exercice	381 068 €		381 068 €

ETAT DE LA DETTE

	2009	2010
Encours de la dette au 31/12	3 296 408.00 €	3 296 408
Remboursement au cours de l'exercice	467 458. 17 €	421026.87
• capital	326 046.53 €	315143.30
• intérêts	141 411.64 €	105882.07

AMORTISSEMENTS REALISES

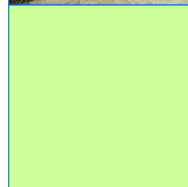
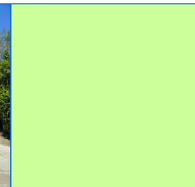
Le montant des amortissements réalisés au cours de l'exercice est de : 354 338 €

PREVISIONS DES PROJETS POUR L'ANNEE 2011

- ▷ Renforcement du bourg de Bangor vers Kernest 115 000.00 €
- ▷ Destruction du château d'eau de Bruté 100 000.00 €
- ▷ Renouvellement de la conduite VC2 à Le Palais 120 000.00 €
- ▷ Curage du barrage de Bordilla 150 000.00 €
- ▷ Travaux de sécurisation des ouvrages de production 90 000.00 €

Poursuite de l'étude de la nouvelle filière de traitement d'eau potable : dossiers règlementaires, consultation des entreprises et début des travaux.

* * *



2010

